



Publié sur *Humanite* (<http://humanite.fr>)

[Accueil](#) > Haïti. « La France refuse d'accueillir nos enfants »

Haïti. « La France refuse d'accueillir nos enfants »

Humanité Quotidien
24 Août, 2010

événement

Huit mois après le séisme qui a frappé l'île, les Haïtiens de France ne parviennent toujours pas à faire venir leurs proches. Malgré les promesses d'Éric Besson, de nombreux obstacles administratifs perdurent. Témoignages de ces familles déchirées.

Réfugiés d'Haïti : comment la France doit-elle tenir sa parole ?

L'odeur de peinture fraîche chatouille les narines. Jean-Sergot, père de famille de quarante-cinq ans, a entièrement rénové l'appartement de six pièces qu'il vient d'acheter à Grigny : tous les murs ont été repeints et, dans les chambres, des lits superposés flambant neufs ont été installés. Mais ces pièces restent vides. Jean-Sergot Lundy avait tout organisé pour accueillir, avant la rentrée scolaire, ses quatre enfants restés en Haïti. Mais sa demande de regroupement familial a été refusée. Comme des dizaines d'autres familles haïtiennes vivant en France qui, plus de huit mois après le terrible séisme qui a frappé l'île, désespèrent que le gouvernement français tienne enfin ses promesses.

Le 18 janvier 2010, le ministre de l'Immigration, Éric Besson, annonçait pourtant « un dispositif exceptionnel d'accueil en France des victimes » du séisme, comportant notamment un « allègement des conditions du regroupement familial », alors que « près de 80 000 ressortissants haïtiens vivent en France et ont certains membres de leur famille concernés par la catastrophe en Haïti ». Près de neuf mois après ces annonces, les familles haïtiennes déchantent. « Le ministre a dit qu'il allégerait, mais ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai du tout », dénonce Marie, la compagne de Jean-Sergot. Le 24 février, le couple déposait à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) une demande pour faire venir en France les quatre enfants de Jean-Sergot restés sur l'île, deux filles et deux garçons âgés de dix à seize ans. Leur mère, qui s'occupait d'eux jusqu'à présent, n'a pas donné signe de vie depuis le séisme. Les quatre mineurs sont pris en charge par leur grand frère de vingt-deux ans. Mais sans appartement, ils dorment dehors, livrés à eux-mêmes. Le 18 juin – soit quatre mois après le dépôt de leur demande ! – l'Ofii rend sa réponse : le regroupement familial est refusé pour cause de « revenus insuffisants ». Jean-Sergot et Marie ne sont pas mariés et, même s'ils ont deux enfants ensemble, son salaire à elle n'est pas pris en compte par l'Office. « C'est la catastrophe, tonne Marie. Comment l'État peut les laisser là-bas ? » Le couple a déposé un recours le 9 juillet et devrait obtenir une réponse dans les deux mois.

Il reste des cadavres

sous les ruines

L'Ofii a-t-il vraiment reçu des consignes du ministère de l'Immigration pour traiter avec indulgence les dossiers de regroupement familial en provenance d'Haïti ? « Les allègements ont bien eu lieu, répond-on au ministère de l'Immigration. Des conseils ont été donnés d'étudier les dossiers avec une relative bienveillance. » En clair, les critères de ressources et de logement restent maintenus, mais les dossiers « incomplets comportant suffisamment de preuves pour que le lien de famille soit démontré » sont examinés. « Le dépôt de dossier n'induit pas automatiquement la certitude d'obtenir gain de cause, précise l'entourage d'Éric Besson. Imaginons que soit autorisé un regroupement familial avec un enfant mineur venant en France chez des gens qui n'ont aucun lien de parenté avec lui, qu'est-ce qu'on dirait ? » Et d'assurer qu'au moins un millier de personnes ont pu bénéficier de ces mesures de souplesse.

Nacela Jean n'a pas eu cette chance. Cette Haïtienne de trente-sept ans a rejoint la France il y a quatre ans, laissant sur son île natale ses trois fils de dix-huit, quinze et treize ans. Le 12 janvier 2010, les enfants sont à l'école quand la terre tremble à Port-au-Prince. De retour chez eux, ils trouvent la maison effondrée. Le corps de la sœur de Nacela n'a toujours pas été retrouvé. « On a nettoyé les quartiers où il y avait des Américains et des Français, explique Nacela. Mais pas chez les masses. Il reste des milliers de cadavres sous les ruines. » Rapidement, elle réussit à confier ses enfants à une sœur protestante et dépose, en février, une demande de regroupement familial. L'Ofii la recontacte en juin : son dossier est incomplet, il manque son acte de naissance. « C'est extrêmement difficile ! proteste Nacela. Le secteur d'État est celui qui a été le plus touché par le séisme, le bâtiment des archives nationales s'est effondré. J'ai appelé l'Ofii, je leur ai dit : "Vous me demandez un extrait d'acte de naissance alors que le pays est entièrement effondré, où est-ce que je vais trouver ça ?" La dame m'a répondu que, sans ce document, les visas ne seraient pas délivrés. » Depuis, Nacela se démène pour essayer de trouver cet extrait, sans succès. Elle s'inquiète de savoir ses fils seuls là-bas. « Ils n'ont plus personne, ça me bouleverse de savoir comment ils vivent, lâche-t-elle, en pleurs. Je suis prête à faire des tests ADN s'il le faut, pour prouver que ce sont bien mes enfants. »

Un véritable « parcours

du combattant »

Jean-Verna Astreide a lui aussi pleuré quand il a vu ses enfants, filmés par RFO, en vêtements débraillés au milieu d'un orphelinat. Ses trois fils, de six à treize ans, ont été recueillis par la Croix-Rouge après le séisme. Leur mère a disparu dans le tremblement de terre. Depuis, Jean-Verna et sa compagne, Odile Julitte, se battent pour les faire venir en France. Un véritable « parcours du combattant », estime cette trentenaire qui a pris le dossier en main. Leur dossier, déposé le 10 février, reçoit une réponse négative à la fin du mois de juin : il manque 6 m² à leur logement pour pouvoir accueillir les trois garçons. « Cela rend, écrit l'Ofii, votre demande non pertinente au regard de la réglementation. » Odile n'en revient pas : « Ces gens sont des robots... Ils pourraient se rendre compte que ce sont des enfants qui attendent, chaque jour, dans l'incompréhension, de rejoindre leur père. J'ai honte, parce que je suis française et que le gouvernement français ne tient pas ses promesses. » Elle a écrit cinq fois au préfet, sans recevoir de réponse, et au ministre de l'Immigration pour lui demander « où étaient passés ses allègements ». La solution pourrait venir de la justice

elle-même : le 30 juillet dernier, le tribunal administratif de Versailles, saisi en référé, leur a donné raison, demandant au préfet des Yvelines de réexaminer le dossier dans les huit jours, sous peine d'une amende de 30 euros par jour de retard. Une décision qui pourrait faire jurisprudence pour des dizaines d'autres familles haïtiennes.

Marie Barbier

URL source: http://humanite.fr/23_08_2010-ha%C3%AFti-%C2%AB%C2%A0la-france-refuse-d%E2%80%99accueillir-nos-enfants%C2%A0%C2%BB-451873